

Le 5 août 2013

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 5 août 2013 à 19h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Robert Beauchamp – district #4
 Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Avis de motion/règlement 380-45-13 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 3.- Levée de la séance

13-08-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
 Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-145

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-45-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'amender l'article 79 pour enlever la référence à l'article 49 et en ajoutant un nouvel article uniquement pour les amendes concernant le stationnement de la rampe de mise à l'eau.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13-08-146

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 19h06, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière